



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024.**

— : —

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LAUDE, 1er Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 13.

Nombre de Conseillers votants : 18.

Date de la convocation : 09 mars 2023.

Étaient présents : LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, MARIANI Isabelle, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, VINCENT Barbara, SENT Virginie.

Absents excusés ayant donné procuration :

GUINET Jean-Claude donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, BERNARD Laurent donne procuration à SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas, DRIEUX Didier donne procuration à MALDERET Pierre.

Absents :

D'HALLUIN Florence.

Secrétaire de séance : HEPNER Delphine.

Délibération 2024 – 02 :

Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Par délibération n°2023-34 du 20 décembre 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à ladite délibération :

- le public a été appelé à formuler ses observations du 27 décembre 2023 au 28 janvier 2024 en complétant le questionnaire mis à sa disposition. L'avis de consultation a été publié sur le site internet de la commune et sur son compte facebook, affiché sur l'ensemble des panneaux d'affichage communaux, et distribué par courrier.
- un dossier d'information sur les énergies renouvelables et les ZAE nR envisagées par la commune était consultable du 27 décembre 2023 au 28 janvier 2024 sur le site Internet de la commune (www.marcoing.fr), et en mairie le matin de 8h30 à 12h.

Chaque membre du conseil municipal a été informé du bilan de la concertation et de la cartographie en résultant, dressés par le service administratif communal.

Seules 17 personnes ont répondu au questionnaire. Le panel a proposé de valider les ZAEnR proposées des projets proposés par la commune, à savoir 2 sites dédiés à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, et le projet d'une boucle de chauffage communale.

À l'issue de la concertation, il ressort également que l'ensemble de la commune pourrait être inscrite en ZAEnR solaire pour les panneaux photovoltaïques en toiture hormis celui de l'église, pour le bois, la géothermie et les réseaux de chaleur.

Malgré la modeste participation du public, le conseil municipal a délibéré à 8 voix pour et 8 abstentions, avec une voix prépondérante pour le président de séance.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE le bilan de la concertation,**
- **ARRÊTE les propositions de zones d'accélération suivantes :**
 - l'implantation d'une centrale photovoltaïque, en projet commun avec Noyelles-sur-Escaut à l'ancienne décharge SITA, sur les parcelles cadastrées SECTION A 176-177-178 et 179,
 - l'implantation d'une deuxième centrale photovoltaïque à la zone d'activités du « TROU A LOUPS », par la société SUN R, sur les parcelles cadastrées SECTION ZA n° 62-63-65-66-111-151-155 et 161,
 - la création d'une boucle de chauffage pour certains bâtiments communaux sur les parcelles cadastrées SECTION B n°311 et 1099.
 - l'ensemble de la commune en ZAEnR pour les projets d'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture sauf sur le toit de l'église,
 - l'ensemble de la commune en ZAEnR pour les projets bois, géothermie et réseaux de chaleur si le secteur le permet.
- **PRÉCISE que la présente délibération, annexée de la carte d'identification des ZAEnR, sera transmise à la Communauté d'agglomération de Cambrai, en Sous-Préfecture de Cambrai, et en Préfecture du Nord.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1er Adjoint au Maire,

La secrétaire de séance,

Jean-Jacques LAUDE.

Delphine HEPNER.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune www.marcoing.fr en date du 11 mars 2024.